



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ, Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-47-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026
Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°47.04.2026

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL - Bilan de la politique foncière de la Ville – Exercice budgétaire 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 dispose que, dans un souci de transparence, les collectivités territoriales doivent dresser annuellement le bilan de leurs acquisitions et de leurs cessions immobilières.

L'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que ce bilan comprend également les transactions opérées sur le territoire par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Ce document, à annexer au compte financier unique (CFU), a pour objectif de permettre d'analyser et de comprendre la politique foncière de la commune et d'assurer une meilleure information de la population.

Le bilan ci-annexé retrace donc l'ensemble des opérations immobilières (mutations, servitudes, échanges avec ou sans soulte, etc...) y compris celles opérées par une personne publique agissant par convention pour la commune, en l'occurrence, l'Etablissement Public Foncier et les raisons qui ont motivé ces transactions.

Je vous propose d'en prendre connaissance et de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'expose de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A LA MAJORITE – 5 contre (Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO)

APPROUVE le bilan des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal pour l'année 2025.

PRECISE que ce document sera annexé au compte financier unique (CFU).

Le Maire,

André MOLINO



Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of the secretary of the meeting, consisting of several loops and a long horizontal stroke.